

N° 02

Séance du 26 janvier 2021

OBJET :

ACCORD
CADRE
D'ÉTUDE
ET DE
MAITRISE
D'OEUVRE
URBAINE

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 19 janvier 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le 26 janvier 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, EVELYNE CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Joseph DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Olivier GAULIN, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Bertrand DAVAL par Patrice POTONNIER, Colette FERRAND par Pierre BARTHELEMY, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE

Pouvoirs : Christiane BAYET à Pierre CONTRINO, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Thierry HAREUX à Yves MARTIN, Martine MATRAT à Jean Maxence DEMONCHY, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Denis TAMAIN à Frédérique SERET, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210126-20210126_CC_D02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2021



Absents excusés : Flora GAUTIER, Valéry GOUTTEFARDE,
Alexandre PALMIER, Gérard PEYCELON
Secrétaire de séance : CHAZELLE Laure

| | |
|---|-----|
| Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : | 128 |
| Nombre de membres présents : | 117 |
| Nombre de membres suppléés | 4 |
| Nombre de pouvoirs : | 7 |
| Nombre de membres absents non représentés : | 4 |
| Nombre de votants : | 124 |

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération,

Dans le cadre de la démarche "Action cœur de Ville", la Ville de Montbrison et Loire Forez agglomération souhaitent être accompagnées durant une période longue par une équipe pluridisciplinaire leur permettant de gagner en efficacité et d'assurer une cohérence entre les différentes opérations.

Considérant ce besoin, et pour ce faire un groupement de commande, dont la ville de Montbrison est coordonnateur, a été constitué et une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert afin de conclure un accord-cadre d'études et de maîtrise d'œuvre urbaine.

L'accord-cadre mono attributaire est conclu pour une durée de 4 ans. Il est conclu avec un montant minimum par adhérent au groupement de de 160 000 € HT mais sans montant maximum.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- Qualité technique de l'offre /70
- Prix /30

La commission d'appel d'offres spécifique au groupement, réunie le 5 janvier 2021, a décidé d'attribuer l'accord-cadre au groupement représenté par Atelier Montrottier.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- autoriser le Président à signer l'accord-cadre, les futurs marchés subséquents ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ils n'impactent pas les montants.

Après en avoir délibéré par 124 voix pour, le conseil communautaire :
- autorise le Président à signer l'accord-cadre, les futurs marchés subséquents ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ils n'impactent pas les montants.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 26 janvier 2021.
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*